



Cabinet de la Ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité

Paris, le jeudi 18 décembre

*Seul le prononcé fait foi*

## DISCOURS de Sylvia PINEL

### Cérémonie de remise des labels EcoQuartiers

18 décembre 2014 –Maison de la Chimie, Paris

---

Mesdames et Messieurs les élus et les représentants des collectivités,  
Monsieur le directeur général de l'Habitat de l'Urbanisme et des Paysage  
Mesdames et messieurs les directeurs,  
Mesdames et Messieurs les représentants des services déconcentrés,  
Mesdames et Messieurs,

C'est un très grand plaisir pour moi de clôturer aujourd'hui la deuxième campagne de labellisation EcoQuartiers. Je suis heureuse de saluer ceux qui se voient décerner le label et ceux qui reçoivent le diplôme « Engagé dans la labellisation », mais toutes celles et ceux qui se sont engagés dans cette démarche.

Ce label national est depuis plusieurs années maintenant un véritable gage d'exemplarité pour les collectivités qui, comme vous, ont fait le choix ambitieux d'un aménagement de qualité et plus durable pour leur territoire.

Cet aménagement doit se concevoir dans sa globalité : les logements, les mobilités, les espaces de vie, les activités économiques, et cela dans une modernité qui doit intégrer le développement durable et l'innovation.

**La labellisation EcoQuartiers donne à voir les meilleures pratiques** qui émergent, elle les valorise et permet de les diffuser.

En saluant aujourd'hui les lauréats de la deuxième vague de labellisation, j'ai la confirmation que les élus locaux se saisissent avec brio des outils opérationnels que nous mettons en place, pour répondre de manière pragmatique aux enjeux propres et aux spécificités de leur territoire.  
Les principes qui sont valorisés par ce label montrent bien la nécessité d'orienter l'aménagement du territoire pour être au plus près des besoins :

- Pour faire des projets autrement, en impliquant tous les acteurs de la ville, du citoyen à l'élu, mais aussi par l'offre d'outils de concertation et de suivi pour garantir la qualité du projet dans la durée et à l'usage ;
- Par l'amélioration du quotidien, la mise en œuvre d'un cadre de vie sain et sûr pour tous les habitants et usagers de l'espace public ou privé, et qui favorise la cohésion sociale et le vivre ensemble ;
- Mais aussi par la participation au dynamisme économique et territorial ;
- Et enfin par la promotion d'une gestion responsable des ressources et de l'adaptation au changement climatique.

C'est bien là tout **l'esprit des opérations qui sont mises à l'honneur aujourd'hui** et je veux chaleureusement vous remercier pour votre mobilisation qui est garante de son succès, année après année.

Le Président de la République l'a rappelé à l'occasion de la Conférence environnementale, **la transition écologique est une priorité** pour le Gouvernement, et elle passera d'abord par une mutation de notre cadre de vie.

Pour répondre à cet enjeu, **il nous faut repenser notre manière de concevoir et de faire la ville**, en conjuguant la limitation de l'étalement urbain et la densification.

Le développement urbain doit aller de pair avec la préservation de nos terres naturelles, agricoles et forestières.

Il doit aussi s'intéresser de manière spécifique à l'urbanisme à concevoir et à développer dans les territoires ruraux, ce que nous avons appelé le « rurbanisme » dans les Assises des ruralités qui viennent de se terminer.

Car il n'y a pas une conception unique et uniforme de l'aménagement du territoire. Il y en a autant que des spécificités qui composent notre pays.

C'est pourquoi il nous faut aussi inventer de nouveaux modèles de gouvernance des projets fondés sur le partenariat, et susciter de plus grandes solidarités territoriales.

C'est notamment ce que je m'attache à faire dans la refonte des documents d'urbanisme que je conduis.

Les EcoQuartiers prouvent que c'est possible.

Ce sont en effet **19 opérations achevées et réparties dans 13 régions qui sont récompensées par le label**, et **53 opérations encore en chantier qui sont confortées** dans l'exemplarité de leur approche par le diplôme « Engagé dans la labellisation ».

Parmi les 32 engagés en 2013, 7 reçoivent cette année le label, preuve qu'ils ont su tenir compte des conseils formulés pour arriver un an plus tard à un projet abouti aux qualités reconnues.

Ce succès repose sur la qualité du dialogue entre les services déconcentrés de mon ministère et les collectivités, et m'en réjouis car c'est pour moi essentiel. Je souhaite en effet que mes services puissent être de véritables partenaires et des facilitateurs dans l'élaboration de nos projets.

**La labellisation est ainsi le témoignage concret que dans les territoires, nous pouvons apporter des réponses opérationnelles et adaptées à l'amélioration du cadre de vie.**

Avec la ville durable, il s'agit bien sûr de répondre à **un impératif environnemental et climatique** qui n'est plus à démontrer.

Mais il s'agit surtout de répondre à **une attente quotidienne** de plus en plus forte **en matière d'amélioration du cadre de vie.**

L'habitant doit être au cœur des politiques que nous conduisons et je suis convaincue que c'est cela le développement durable : remettre l'humain au cœur des politiques publiques.

**L'aménagement durable, c'est en effet l'ambition d'un développement territorial plus équilibré, respectueux et plus soucieux de la qualité des espaces de vie.**

Il doit être adapté aux besoins propres de chacun et c'est bien là le sens de l'égalité des territoires que je veux renforcer. C'est un des fondements de notre pacte républicain.

C'est pourquoi la mutation de notre modèle énergétique n'est pas une fin en soi, et doit être le préalable à la transition plus globale des territoires vers un aménagement de qualité qui se préoccupe de la totalité des enjeux.

En conciliant développement économique et maîtrise de l'étalement urbain, développement territorial et préservation des ressources, mixité sociale, générationnelle et fonctionnelle, et bien vivre-ensemble, les opérations labellisées ou engagées dans la labellisation sont le témoignage qu' « **EcoQuartier** » **ne rime pas seulement avec prouesse technique** et performance énergétique mais aussi et d'abord avec des projets de territoire dans leur vision transversale.

Ces opérations incarnent donc **de véritables stratégies de développement qui répondent à des problématiques locales et qui sont porteuses de nouveaux modes de vie**, de nouveaux usages.

Je suis convaincue que c'est ainsi que nous devons conduire toutes nos politiques locales d'aménagement.

Surtout lorsque cela permet aussi de soutenir notre économie. Car la transition énergétique est un formidable levier de développement pour nos entreprises. Et les **EcoQuartiers contribuent pleinement à la relance de la construction que j'ai lancée cet été.**

**C'est** une nécessité à la fois pour les Français, qui ont besoin de plus de logements, de qualité et moins chers, et pour la filière du bâtiment, autrement dit pour la croissance de notre pays.

Les opérations labellisées depuis la création du label national représentent en effet un total de plus de 40 000 logements construits ou rénovés.

Et plus de 110 000 autres logements sont programmés dans les 78 projets en phase de chantier.

C'est autant d'activités pour nos entreprises et nos artisans du bâtiment et vous savez combien j'y attache une importance particulière parce que cela répond à un impératif économique pour notre pays.

Le label national incarne également **une méthode commune qui s'enrichit** progressivement de notre expérience partagée.

**L'aménagement durable n'est donc pas une recette toute faite mais une réponse adaptée à chaque contexte local, à chaque territoire et à ses enjeux.** J'y suis particulièrement attachée.

C'est bien l'objet de la démarche : **favoriser l'intégration des pratiques et des points de vue** qui façonnent la ville et les territoires.

Pour être au plus près des besoins, les services déconcentrés de mon ministère sont les interlocuteurs privilégiés des collectivités territoriales, et je tiens aujourd'hui à vous remercier chaleureusement pour votre travail d'accompagnement des collectivités et votre dévouement en mettant vos compétences au service de beaux projets d'aménagement des territoires.

Je suis très heureuse que l'État contribue à fédérer l'ensemble des acteurs autour d'une nouvelle manière de faire la ville, plus vertueuse.

Aussi, le label national est aujourd'hui décerné à des projets neufs comme à des opérations de réhabilitation urbaine.

Je me félicite de pouvoir remettre **la même récompense à des projets majeurs de rénovation urbaine dans les grandes métropoles comme à des projets dans les territoires ruraux**, plus modestes en taille mais tout aussi importants pour l'avenir de notre pays.

Aux côtés de quartiers très urbains comme à Blagnac que je connais bien, près de Toulouse, à Grenoble, à Bordeaux, à Mulhouse, à Reims ou encore à Paris, je suis heureuse de saluer de plus petites collectivités telles que Graulhet dans le Tarn, Sainte-Croix-aux-Mines en Alsace, Longvic en Bourgogne, ou encore Les Forges en Alsace.

**Je me réjouis que le nombre de projets progresse, mais je suis surtout heureuse de constater que tous les territoires**, métropolitains ou ultramarins, ruraux ou urbains, **sont en capacité de faire ce choix ambitieux d'un aménagement plus durable**, et de le mettre en œuvre de manière opérationnelle.

La ville durable doit être pour tous, et elle doit devenir la matrice de tous les projets de territoires en se traduisant dans des opérations de construction concrètes.

Si mon ministère souhaite **valoriser les bonnes pratiques** en labellisant les opérations les plus exemplaires, il s'agit aussi de **sensibiliser les collectivités qui ne se sont pas encore engagées dans la démarche** et plus largement dans une approche plus qualitative du développement territorial.

Avec le **Club EcoQuartier qui réunit plus de 600 collectivités**, mais aussi des porteurs de projets, des acteurs économiques, des associations, **c'est un réseau très important qui s'est structuré ces dernières années**.

De la conception des projets à leur livraison, de l'engagement des collectivités à travers la charte jusqu'à la reconnaissance de l'exemplarité de leurs projets via le label, **la démarche commence à être bien connue des acteurs** de l'aménagement et de l'urbanisme, et je veux vous en remercier car c'est votre engagement qui y contribue largement.

Mais je suis convaincue que nous pouvons faire mieux, **je souhaite d'ailleurs que l'on aille plus loin encore**.

Aussi, **mon ministère travaille à l'élaboration d'une méthode d'évaluation nationale**, avec l'appui du CSTB, du CEREMA, et de chercheurs pour considérer les usages et les modes de vie qui s'y développent.

C'est un chantier ambitieux, et je sais que les collectivités sont en attente d'une telle méthodologie qui puisse être partagée par tous dans **un objectif d'amélioration permanente**.

**Les premiers projets qui ont été labellisés en 2013 sont en train de tester cette méthode.**

**À l'occasion de la Conférence Climat qui se tiendra à Paris en 2015, les premiers résultats et les grandes tendances seront présentées.**

J'ai reçu plusieurs délégations étrangères sur la problématique du développement urbain durable et toutes ont exprimé leur intérêt pour la démarche française des EcoQuartiers.

Au Brésil, au Mexique, en Chine, en Tunisie ou en Colombie, de nombreuses collectivités mobilisent la grille EcoQuartiers pour leurs propres projets, car elle permet d'**intégrer les objectifs de performance à chaque étape de l'opération**.

L'évaluation des projets permettra de conforter cette expertise, et nous sommes arrivés à un niveau de maturité de la démarche suffisamment avancé pour nous engager dans cette nouvelle phase.

**La France détient un savoir-faire d'excellence** en matière de planification stratégique des territoires, mais aussi dans la conception et la réalisation. Nos entreprises, qu'il s'agisse des grands groupes ou des PME/TPE, prouvent chaque jour leur capacité d'innovation.

**Aussi je souhaite que les EcoQuartiers deviennent une véritable la vitrine de cette excellence, en France comme à l'étranger.**

Aussi les élus et les acteurs de l'aménagement que vous êtes doivent en devenir des ambassadeurs pour en assurer la promotion et leur développement en France et aussi à l'international les portent en deviennent les ambassadeurs.

Car la ville durable représente un enjeu économique majeur pour notre pays, nous devons valoriser nos savoir-faire en la matière et partager nos méthodologies de projets.

Vos démarches sont des leviers en termes d'attractivité et d'innovation pour des regards extérieurs. Et il faut en être fier.

La France était attendue lors du Forum Urbain de Medellin (Colombie) en 2014, elle le sera tout autant lors du sommet Habitat III organisé par ONU-Habitat en 2016.

**La conférence internationale sur le climat** sera un moment décisif pour présenter l'excellence française, notamment en matière de gouvernance des projets.

Je tiens d'ailleurs à saluer l'engagement confirmé des élus d'outre-mer pour un développement plus durable, et qui font même figure de précurseurs, car les problématiques sont dans ces territoires spécifiques.

Vos territoires constituent une chance pour le rayonnement de la France dans le monde entier.

Grâce à nos collectivités de Polynésie, nous disposons d'opportunités pour travailler avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Les Antilles bénéficient d'un positionnement stratégique pour envisager des collaborations avec l'Amérique du Sud, de même que la Réunion dans l'Océan Indien.

Pour porter nos actions à l'international et promouvoir notre politique en matière de ville durable, nous souhaitons avec le Président de la République et le Premier Ministre que **l'Institut pour la ville durable** voit le jour prochainement, et soit opérationnel dès le printemps 2015.

Il aura vocation à réunir toutes les parties prenantes de l'aménagement durable des territoires, au sein d'une gouvernance partenariale inédite.

**Le Président de la République l'a affirmé lors de la Conférence environnementale, cet Institut doit permettre de fédérer et d'articuler les démarches comme la nôtre afin de faire de l'excellence la règle pour toute politique d'aménagement.**

**Là encore, il en va de l'égalité des territoires.**

Le Président de la République l'a encore rappelé il y a deux jours à Lens à l'occasion de notre déplacement sur le renouvellement urbain, l'excellence doit être l'ambition de tous les quartiers. Et l'Institut sera pour cela un laboratoire pour inventer des espaces de vie plus intelligents, plus solidaires, plus écologiques et plus agréables à vivre.

Sans être une structure supplémentaire, il aidera à **coordonner et valoriser** les initiatives des différents acteurs, publics comme privés, dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme.

En effet, il est nécessaire de structurer de nouvelles méthodologies de projets, en instaurant un dialogue renouvelé entre les maîtres d'ouvrage publics, le monde de la formation et de la recherche, et les acteurs économiques.

La démarche que mon ministère porte avec la labellisation nationale EcoQuartiers accompagne cette mutation des pratiques.

Si la ville durable est en marche, les EcoQuartiers y ont largement contribué. La dynamique doit donc être poursuivie avec ambition et une grande détermination.

**J'ai donc le plaisir de vous annoncer aujourd'hui le lancement de la troisième vague de labellisation EcoQuartiers**, et pour qu'elle soit un succès, je compte sur votre mobilisation collective, élus, professionnels de l'aménagement et services de l'État.

Je souhaite qu'elle soit aussi fructueuse que les deux premières vagues pour que, enfin, la ville durable ne soit plus seulement un horizon partagé, mais bien la réalité de nos territoires de demain, car c'est ainsi que nous avancerons collectivement vers cette belle idée d'Égalité Républicaine qui nous rassemble.

[> Retrouvez le communiqué de presse en ligne](#)

[> Retrouvez le dossier de presse en ligne](#)

Seul le prononcé fait foi